

# LUTTE CONTRE LA CORRUPTION : PRÉVENIR ET SAVOIR RÉAGIR

## LOI SAPIN 2 : SENSIBILISATION À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

### PROGRAMME DE LA FORMATION

Cette formation « DDA compatible » répond à la nouvelle obligation de formation, dans le cadre de la Directive sur la Distribution d'Assurances (DDA), entrée en vigueur le 23 février 2019.

Compétences visées par l'arrêté du 26 septembre 2018 : maîtriser les mesures de prévention et de conformité

### NOTIONS CLÉS DE LA PRÉVENTION CONTRE LA CORRUPTION

- › Définitions
- › Coût de la corruption
- › Enjeux de la corruption

### LÉGISLATIONS ANTICORRUPTION DANS LE MONDE D'APPLICATION EXTRA TERRITORIALE

- › La réglementation américaine : le FCPA
- › La réglementation britannique : le UK Bribery Act
- › La réglementation française : les 3 piliers de la loi dite "Sapin 2" et leurs mises en œuvre

### FOCUS SUR LE DISPOSITIF D'ALERTE ÉTHIQUE

- › Le statut et la protection des lanceurs d'alerte
- › L'encadrement CNIL
- › L'implémentation d'un dispositif d'alerte éthique

Cas pratique : mener une investigation de soupçon de corruption

### FOCUS SUR LA CONCEPTION DE LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES DE CORRUPTION

- › Quelle méthodologie retenir pour concevoir la cartographie ?
- › Une approche adaptée, tenant compte des pays, métiers, processus et des interactions avec les tiers
- › Impliquer les fonctions concernées par la mise en œuvre et le contrôle du programme de compliance

Mise en situation : conduire un entretien ou un atelier pour identifier les risques de corruption

### FOCUS SUR LA GESTION DES TIERCES PARTIES

- › Comment évaluer les risques liés aux tierces parties ?
- › Quelles diligences mettre en œuvre sur les tierces parties ?

Cas pratique : cartographier les tierces parties

### QUELLE APPROCHE EN CAS DE CONTRÔLE DE L'AGENCE FRANÇAISE ANTICORRUPTION (AFA) ?

- › L'organisation du contrôle sur pièces et/ou sur place
- › L'organisation interne à mettre en place pour une meilleure coopération avec l'AFA

Quiz



### OBJECTIFS

- Identifier les processus et les risques induits.
- Réduire les actes de corruption en identifiant les diligences à accomplir.
- Mener un entretien pour faire ressortir les risques.
- Adopter le comportement approprié face à une sollicitation induue.
- Réaliser une cartographie des risques et apprécier les tierces parties.

### LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une formation devant être délivrée aux collaborateurs des établissements bancaires en conformité avec les guidelines des recommandations de l'agence française anti-corruption (AFA)
- Les points clés des difficultés à appréhender ce risque
- L'expérience et la pratique d'un expert-consultant sur les outils à mettre en œuvre

### PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs des services juridiques, commerciaux, responsables de contrôles et audits internes, compliance officers, avocats, consultants, collaborateurs de banque, Risk managers

### MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Un questionnaire sur les attentes des participants est adressé 15 jours avant le début de la formation. Les méthodes pédagogiques incluent des apports théoriques et pratiques, un travail sur des cas concrets et des exemples d'application. Un support pédagogique est remis à chaque participant, et un accès personnel en ligne permet d'accéder à des e-ressources à l'issue de la formation. Nos consultants sont sélectionnés pour leur expertise métier, leurs compétences pédagogiques et leurs expériences professionnelles.

### SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation  
Évaluation à chaud et à froid

### TARIFS

1 040 € HT - Réf : BAN-CORU

Validité : 30 juin 2024

### PROCHAINES SESSIONS

Paris Montparnasse :  
le 20 juin 2024  
le 16 octobre 2024  
le 17 décembre 2024

## Participant(e)

Mme  M. Nom.....  
Prénom.....  
Fonction.....  
E-mail .....  
(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)  
Tél. (ligne directe).....  
Tél. mobile (pour infos de dernière minute).....

Merci de nous indiquer si nous devons prévoir des mesures à mettre en œuvre pour les personnes nécessitant des aménagements particuliers :

.....

## Formation choisie

Titre.....  
Référence.....  
Dates.....  
Lieu.....  
Option proposée pour certaines formations : un accès e-ressources pendant un an, à un tarif très avantageux (remise de 50% sur le prix public).  
Merci de préciser votre choix :  
 Formation + Accès e-ressources pendant un an \*  Formation seule

## Tarif

Indiquez le tarif HT selon l'option choisie .....

## Entreprise / Établissement

Raison sociale.....  
Adresse.....  
Code postal | | | | | ..... Ville.....  
Téléphone..... Fax.....  
N° d'identification (TVA intracommunautaire).....  
Code APE / NAF ..... N° Siret | | | | | | | | | | | | | | | | | |

## Responsable de l'inscription

Mme  M. Nom..... Prénom.....  
Service/Fonction.....  
Tél. (ligne directe)..... E-mail.....

## Facturation/Règlement

### FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :

À l'attention de  Mme  M.  
Nom.....  
Prénom.....  
Service/Fonction.....  
E-mail.....  
Libellé de la facture.....

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser .....

.....  
.....

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

OUI  NON

Si OUI, numéro : .....  
*GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation*

### FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :

Nom de l'OPCO.....  
Numéro de prise en charge.....  
Adresse de votre OPCO.....  
Code postal | | | | | .....  
Ville.....

*Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.*

Fait à :	Le :
Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :	
La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur <a href="http://www.gereso.com/cgv/">www.gereso.com/cgv/</a>	

### Prise en charge (si parcours certifiant) :

CPF  Entreprise  OPCO